

Contribution au Thème B, Fiche B 9

Pour une prise en compte effective des personnels en situation de handicap dans l'éducation nationale et des accompagnant-e-s.

AESH et APSH (accompagnant-e-s des personnels en situation de handicap)

Le SNES-FSU réaffirme son exigence de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B avec intégration et reclassement automatique des agent-e-s déjà en poste, seul à même de permettre la nécessaire professionnalisation des AESH et APSH et leur sortie de la précarité.

Les APSH étaient moins d'un millier en 2023, ce qui permet au ministère de refuser la création d'un corps de fonctionnaire. La création d'un corps d'AESH-APSH permettrait cette distinction et faciliterait le recrutement.

Le SNES-FSU demande que les personnels de l'éducation nationale en situation de handicap ou le devenant au cours de leur carrière, puissent avoir recours aux APSH s'ils ou elles le souhaitent dans la vie quotidienne du travail. Ces APSH permettront le recrutement et le maintien dans l'emploi de davantage de personnels SH, le taux d'emploi direct du MEN, 3,38 % en 2022, restant très en dessous des 6 %, le ministère paie une contribution/sanction de 28 M€ au FIPH-FP ! Des aides humaines en nombre suffisant et des aménagements de postes, d'horaire et du matériel adapté permettraient la baisse de cette contribution !

Le SNES-FSU demande que la MHIP (Mission Handicap Insertion Professionnelle) du ministère de l'éducation nationale soit dotée, au sein de DGRH, d'emplois suffisants pour développer une politique d'emploi des PSH plus efficace au plan national et dans chaque académie ; celles-ci doivent se doter de postes suffisants en correspondants handicap et en référents handicap et de moyens financiers annuels et fléchés pour répondre aux besoins et demandes des collègues. La situation actuelle est dégradée sur le plan des délais de réponse technique, de la reconnaissance et les refus d'aménagements de poste ou de mobilités sont fréquents, faute de moyens budgétaires et humains.

Comme pour l'école inclusive, le SNES-FSU demande que le ministère attribue les budgets nécessaires à une politique d'inclusion des personnels SH, du recrutement au maintien dans l'emploi.

Daniel Le Cam , secteur Politique scolaire, représentant la FSU au FIPHFP et au CNCPH